



MOUV'RH ÇA PART MAL



Mardi 13 décembre 2022

An'en pas douter, la fin d'année 2022 promet d'être animée dans les services des Ressources humaines qui n'avaient pas vraiment besoin de ça !

En complément d'ESTEVE qui remplacera EDEN RH et de PASSERELLES qui offrira les postes vacants à la DGFIP aux agents d'autres administrations, la DGFIP généralisera l'application **Mouv'RH pour la prochaine campagne de mutation 2022- 2023** qui ouvrira à la **mi-décembre**.

En la matière **Mouv'RH** constitue un « **tsunami informatif** » puisque cette application remplace rien de moins que SIAM, SIRHIUS DDV, TAMPICO, ADEL et ALOA. Elle est accessible à tous **via** notre **portail métiers**.

A l'occasion du groupe de travail du 6 septembre dernier, Mouv'RH fut présenté comme un outil « tout en un » sans ruptures applicatives et offrant une ergonomie moderne.

D'une manière plus prosaïque, si elle rend possible l'application des règles de gestion et le cumul des priorités, elle permet désormais aux recruteurs de consulter les dossiers de candidatures et de formaliser leur classement sur les postes offerts au choix.

Rappelons-nous que, dès 2023, **40 % des postes** seront proposés **au choix aux inspecteurs** et **plus de 85 %** le seront **auprès des inspecteurs divisionnaires**.

Avant le saut dans « le grand bain » des mouvements de mutation sur les catégories A, B et C, l'adminis-

tration a **testé l'application sur le mouvement sur postes comptables C1, C2 et C3, ainsi que sur celui de CDL**.

Les **deux campagnes** ont été lancées **fin octobre** pour une date prévisionnelle de publication des mouvements fixée au 2 décembre.

Cette date fut repoussée d'une semaine du fait des dysfonctionnements constatés dans l'application Mouv'RH.

Une nouvelle fois, **les intéressés ont dû faire preuve de patience** alors que certains postes sont à prendre en tout début d'année 2023 !

F.O.-DGFIP dénonce dès à présent au vu des **premiers constats** après l'entrée en application de Mouv'RH **quelques vices cachés** bien éloignés de l'argumentaire de vente :

ENCORE PLUS DE POUVOIRS POUR LES DIRECTEURS

En matière de déconcentration, la Direction générale persiste dans son choix d'octroyer de **nouveaux pouvoirs aux directeurs**.

Comme si l'accroissement exponentiel des postes au choix ne suffisait pas, les directeurs ont désormais la **main pour valider les pièces permettant de confirmer, ou pas, une priorité** lors du dépôt d'une mutation.

MOUV'RH, LA TRANSPARENCE POUSSÉE À SON PAROXYSMES !

Lorsque vous exprimez plusieurs vœux sur votre demande, certains le sont à titre prioritaire, d'autres ne le sont pas.

Dans Mouv'RH, les **pièces justificatives** sont à télécharger à un seul endroit et ne sont **pas «rattachées» au(x) poste(s) ou à la direction concernée par la priorité.**

En cas de recrutement au choix, **le service RH** visé par une candidature à titre prioritaire **va donc «à la pêche»** pour trouver les pièces se rattachant au poste qui le concerne.

Au passage, les autres directions sur lesquelles l'agent ne dépose pas à titre prioritaire ont donc **accès à des informations qu'elles ne devraient pas avoir à connaître.**

Pour une administration qui se veut le chantre, aussi bien de la simplification que de la déontologie, le constat est stupéfiant.

**FAITES CE QUE JE DIS,
NE FAITES PAS
CE QUE JE FAIS...**

S'agissant des postes au choix, le directeur de la direction de départ ne porte qu'**un seul avis pour la totalité des postes demandés**, indépendamment de la diversité de ces derniers.

Pour **F.O.-DGFIP**, cet état de fait est d'autant plus paradoxal que l'administration demande aux agents de rédiger des C.V. et des lettres de motivation en adéquation avec les postes souhaités. En la matière, c'est donc **« deux poids, deux mesures... »**.

Pour contourner ce dysfonctionnement, la Direction générale invite les directeurs à ajouter des

«nota bene» à l'avis global afin d'ajuster ce dernier aux exigences des différents postes sur lesquels l'agent a postulé.

LISTE DES DEMANDES SUR LES POSTES AU CHOIX : INUTILE D'EN FAIRE TROP LONG

les directions et postes au choix visés dans la liste déposée dans Mouv'RH sont **visibles par tous les recruteurs.**

De fait, **F.O.-DGFIP** déplore que **les directions ne s'intéressent qu'aux candidatures** dans lesquelles elles sont **placées en «haut» de liste.** Le temps vaut de l'or pour les recruteurs et les directeurs **ne veulent pas «perdre du temps» à recevoir** des agents qui, au final, ont peu de chance de muter chez eux.

Avec le temps, la **Direction générale parie probablement que les agents apprendront à s'autocensurer** en réduisant l'importance du nombre des demandes dans Mouv'RH. Au passage, c'est moins de lignes de mutation à exploiter lors des mouvements et une diminution des budgets consacrés à indemniser les déménagements.

Mouv'RH apparaît donc comme le bras armé des recrutements au choix et un moyen de faire des économies sur la maintenance des diverses applications qu'il vient remplacer.

Les enjeux de l'application « Passerelles » qui ouvre à la même période ne doivent pas être minimisés puisque les agents d'autres administrations pourront avoir accès aux postes vacants à la DGFIP.

F.O.-DGFIP continuera à dénoncer ce mépris des agents et à exiger une véritable reconnaissance des personnels.



**C'EST
POUR VOUS
QU'ON SE BAT !**